



COMMUNE D'ASSENS

PROCEDES DE RECLAME

Une feuille doit être dûment remplie par type de procédé de réclame

1- DEMANDE D'AUTORISATION

Nature de la demande

- Pose
- Modification
- Déplacement
- Enseignes supplémentaires

Caractéristiques

- Non lumineux
- Lumineux
- Lumineux intermittent
- Caisson

Type de fixation

- En applique
- En potence
- Sur support

Requérant

Lieu d'exposition (adresse)

Propriétaire

Adresse

Installateur (fabriquant)

Adresse

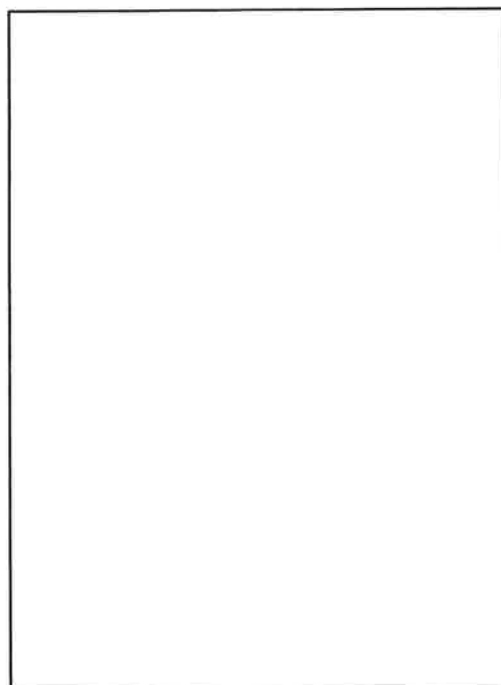
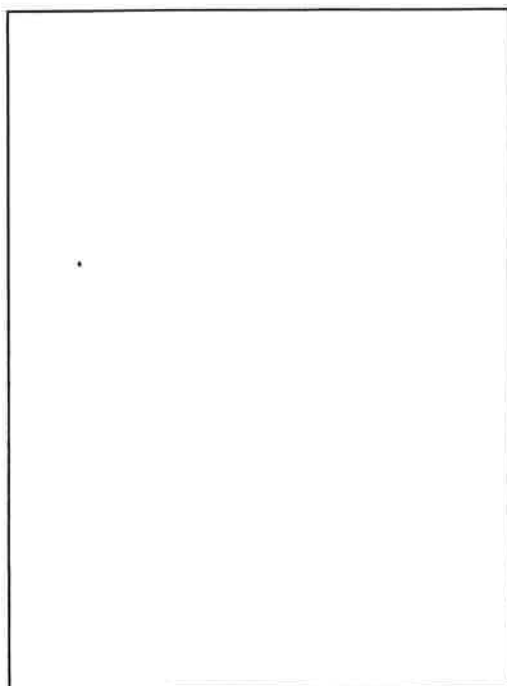
PREAVIS DE L'AUTORITE

- Compétence Voyer de l'Etat
- Compétence Commune

2- PHOTOS (OBLIGATOIRES SANS PLANS DE FAÇADES)

Prise de vue frontale

Prise de vue oblique



3- CONTENU DE L'ENSEIGNE

Montage photographique selon page 1

4- COULEURS

Texte
Dessin ou sigle
Fond

5- TYPE DE PROCEDE DE RECLAME

- Enseigne pour compte propre
 - Panneau de chantier ou de vente
 - Enseigne pour compte de tiers
 - Drapeaux, banderoles, totems
 - Enseigne de garage ou station-service
 - Autres
-

6- SURFACES & PROPORTIONS

Surface de l'enseigne projetée m²

Surface max. autorisée (sur fonds de tiers 3m²)

Nombre et surface cumulée des enseignes déjà posées par le requérant sur la façade

Surface totale future de toutes les enseignes sur la façade

En % de la façade

POSE EN POTENCE

Vide de passage sous l'enseigne cm

Distance dès le bord du chemin cm

Largeur du trottoir cm

Saillie dès le nu de la façade cm

7- SITUATION DE L'ENSEIGNE

Localisation (zone)

Situation (rue et n°)

Emplacement: sur fonds propre sur le bâtiment sur fonds de tiers

POSE SUR FONDS PROPRE

Pose sur le sol

Orientation de la façade la plus proche déterminante

Hauteur de la façade la plus proche m

Longueur de ladite façade m

Surface de la façade m²

Pose sur le bâtiment

Hauteur sous enseigne m

Longueur & hauteur de la façade m

Surface de la façade m²

Hauteur du faite m

Point le plus élevé de l'enseigne m depuis le sol

POSE SUR FONDS DE TIERS

sur le sol

sur un bâtiment

8- GARAGES & STATIONS-SERVICES (REGLEMENT CANTONAL ART 15 & 16)

Surface du procédé prévu sur mât ou totem m²

Surface du (des) procédé(s) déjà posé(s) m²

Nombre de procédés déjà posés pces

9- PANNEAU DE CHANTIER OU DE VENTE

Surface m²

Coût de construction Frs.

Surface de la parcelle m²

Localisation précise

Date d'installation

Date probable de l'enlèvement

Un panneau de chantier a une validité de 6 mois dès le jour de la pose sur la parcelle concernée

10- DRAPEAUX, ORIFLAMMES, BANDEROLES, TOTEMS (REGLEMENT CANTONAL ART. 22 & SUIVANTS)

SUR MAT OU TENDUS AU-DESSUS DU SOL

Nombre pces
Hauteur de l'élément m
Surface m²
Surface de fonds m²

SUR LA FAÇADE

Hauteur sous éléments de publicité m
Longueur de la façade m
Hauteur de la façade m
Surface de la façade m²
Hauteur du faîte m
Point le plus élevé des éléments de publicité m depuis le sol

11- DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

1. Un plan et coupe coté, indiquant pour chaque façade les dimensions, la surface de chacun des procédés de réclame. Un photomontage représentant les modifications peut être annexé.
2. Un extrait du plan cadastral (ou une photocopie du plan de situation s'il s'agit d'un bâtiment récent)

12- EMOLUMENTS

- Bases légales : LPR, RLPR
- Emoluments : art. 20 LPR, art. 33 LPR

13- SIGNATURES

Lieu et date:

Le requérant:

Le propriétaire du bâtiment ou du fonds
(ou son représentant ou l'administrateur)

Remarque:

(Les diverses signatures sont indispensables, faute de quoi il ne sera pas délivré d'autorisation)